

*Politique sociale*

● (1612)

[Traduction]

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** J'accueille toujours avec plaisir les taquineries amicales qu'on me fait parfois à la Chambre au sujet de mes longues années de présence ici, mais c'est bien la première fois que je m'entends reprocher de ne pas être arrivé assez tôt.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** D'accord, j'aurais pu arriver quelques années plus jeune, seulement à l'époque il fallait avoir 21 ans pour être candidat.

J'interviens pour manifester mon appui à la motion du député de Kingston-et-les-Îles (M<sup>lle</sup> MacDonald). Cela m'obligera à répondre à certaines affirmations du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M<sup>lle</sup> Bégin), mais j'espère me borner à traiter directement de la motion et de l'importance que j'y attache.

Cette motion fait état des injustices graves du régime assuré aux Canadiens âgés, et cite ensuite un cas d'injustice frappant les femmes. Il y aurait beaucoup à dire sur le revenu de retraite ou les mesures que nous prévoyons en faveur de nos personnes âgées, comme l'ont fait voir les deux discours entendus jusqu'ici, mais dans le temps dont je dispose cet après-midi, je m'attacherai surtout pour ma part au déséquilibre le plus grossier, celui dont souffrent les femmes à l'âge de la retraite et qu'il faudrait corriger.

J'ai écouté avec intérêt le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social nous exposer ses priorités en fait de politique sociale, et j'estime qu'elles ont beaucoup de sens. Ses préoccupations, dit-elle, vont en premier lieu à ceux qui, pendant leur vie active, n'ont pas un revenu suffisant pour jouir d'un niveau de vie correct ou pour faire vivre leur famille, et en second lieu aux personnes âgées. Eh bien, à propos de ces personnes âgées, je tiens à lui signaler qu'il y a une distinction à établir entre les hommes et les femmes. En vérité, il y a une discrimination qui s'exerce à plusieurs égards contre les femmes âgées, et si le ministre voulait bien examiner d'un peu plus près leur malheureuse situation, il me semble qu'elle les mettrait elles aussi au premier rang de ses préoccupations.

Je l'ai dit, ces distinctions injustes s'expriment de plusieurs façons, mais même avant de les considérer, j'aimerais revenir brièvement sur certains des propos du ministre. Je constate évidemment qu'à l'instar d'un grand nombre de ses prédécesseurs, elle partage les objectifs sociaux de notre parti, mais qu'elle se laisse arrêter par le problème des coûts. J'ai lu quelque part que le ministre des finances Dunning avait dit à J. S. Woodsworth que si nous ne versions pas une pension de \$20 à tous les Canadiens âgés de plus de 70 ans, c'est que nous n'en avions pas les moyens. C'était dans les années 20.

Lorsque j'ai été élu pour la première fois au début des années 40, M. Ilsley, le ministre des finances de l'époque, m'a dit qu'il comprenait parfaitement les instances que je lui présentais au nom des personnes âgées, mais que le Canada n'avait pas les moyens de satisfaire leurs besoins.

Toutes les fois que, depuis des années, nous proposons des moyens d'améliorer la politique sociale de notre pays, le gouvernement nous répond que nous ne pouvons pas nous le permettre. A vrai dire, c'est toute une expérience pour moi d'entendre le député de York-Simcoe (M. Stevens) déclarer à la Chambre que tout va bien mieux aux États-Unis et d'enten-

dre ensuite les libéraux se vanter du programme d'assurance-maladie et d'autres programmes sociaux que nous avons proposés et qu'ils ont combattus pendant des années, voire des décennies. Cependant, nous avons effectivement réalisé ces programmes, nous les avons subventionnés et nous pouvons continuer de le faire.

Quant au revenu des retraités, je crois que les statistiques que j'ai déjà citées dans un discours nous donnent une bonne idée de la situation. A l'heure actuelle, les gens âgés, ceux de 65 ans et plus, représentent 9 p. 100 de la population canadienne, mais l'ensemble de leurs revenus ne représente que 4 p. 100 de la richesse nationale actuelle. Cela comprend non seulement les pensions de vieillesse et les autres avantages sociaux, mais également les revenus que peuvent gagner certains d'entre eux.

Quand on parle du coût des programmes sociaux, c'est de cette réalité-là que nous parlons. Ne pouvons-nous pas faire en sorte de redistribuer notre richesse pour que ce groupe de notre société reçoive plus que les 4 p. 100 que nous leur accordons actuellement? Si nous ne le pouvons pas, cessons de dire que c'est au-dessus de nos moyens.

J'ai également trouvé intéressant d'entendre le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M<sup>lle</sup> Bégin) dire que le gouvernement voulait prendre des mesures afin d'instaurer un régime de revenu annuel garanti. Elle a, à un moment donné, blâmé les provinces pour ensuite s'en prendre à l'opposition.

**M. Alexander:** Heureusement que je n'étais pas ici.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** J'ignorais que nous avions un gouvernement minoritaire. Autant que je sache, le gouvernement est au pouvoir depuis 1974 avec une solide majorité et il a été en mesure de faire tout ce qu'il voulait. S'il n'avait pas assez d'appui chez les libéraux de l'arrière-ban, il pouvait toujours compter sur le nôtre sur toute la ligne pour ses programmes, sociaux tout comme durant ses années de gouvernement minoritaire de 1972 à 1974.

**M. Alexander:** Il s'est traîné les pieds.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Le ministre peut se permettre dans certains milieux de se plaindre des provinces—et il y a trop de gouvernements conservateurs dans les provinces du pays, elle le sait comme moi—mais elle ne peut se permettre de dire que le gouvernement actuel ne pouvait pas faire ce qu'il voulait au Parlement de 1974 à 1978 avec la forte majorité dont il disposait tout ce temps-là.

Il y a une autre question que j'aimerais mettre au point; une phrase ou deux suffiront. Le ministre a dit que lorsqu'on a présenté le projet de loi sur l'allocation au conjoint, aucun député de l'opposition n'a critiqué les injustices qu'elle renferme. Il lui suffit de demander à ses collaborateurs de chercher les discours au hasard. Mon attitude a un peu intrigué mon ami le député d'Hamilton-Ouest (M. Alexander) parce que j'ai dit dans mon premier discours qu'ils avaient réclamé la pension à l'âge de 60 ans pour les épouses de pensionnés mais que nous, nous exigeons davantage. Nous n'avons pas changé d'avis. Nous n'avons jamais eu l'intention de nous contenter de la pension pour les conjoints de pensionnés âgés de 60 à 65 ans. Nous avons toujours voulu que l'on verse une pension à tous les conjoints de pensionnés, quitte à ce que l'on contrôle leurs revenus ou à ce que l'on fasse une quelconque vérification, sauf pour ce qui est de l'état civil. Je conseille donc au ministre de